

Le 15 août 2020

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Mixte Annuelle de la S.A.S. IAD se tiendra le **lundi 29 septembre 2020 à partir de 10 heures**, à la ferme de Longueil (76110 GODERVILLE), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination de 2 administrateurs en remplacement d'administrateurs démissionnaires, et modification corrélative de l'article 21 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Réduction de capital au sein du Collège A
- Agrément d'un nouveau sociétaire par cession de part d'un sociétaire démissionnaire au sein du Collège C
- Modification corrélative des statuts, liée aux modifications du capital,
- Suppression de l'article 26 des statuts sur les Commissaires aux Comptes
- Délégation de compétences en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Sont disponibles sur internet les documents suivants :

- le texte des projets de résolutions,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez assister personnellement à l'Assemblée, vous pourrez :

- soit remettre une procuration à un autre associé ou à un tiers,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.

L'Assemblée Générale mixte sera suivie d'un déjeuner, puis d'un tour de plaine sur la ferme d'Antoine CHEDRU et d'une visite des installations avicoles de Joseph BELLET.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président
Jean-François SARREAU

